



Remboursement trop perçu de la caf

Par **Galathee**, le **04/08/2025** à **21:04**

Bonsoir j'ai reçu aujourd'hui un message de la CAF pour m'informer que j'allais devoir rembourser un trop-perçu dû à une erreur de leur part .

Ils ont compté ma fille aînée (qui vit bien chez moi avec son fils depuis toujours, ainsi que ma fille cadette et la CAF est au courant !) pour mes droits à l'ASL, l'ALF et la PPA et ceci depuis juillet 2024.

La dette est de 1463,38€ avec un montant de remboursement de 268,40€ alors que mes droits sont de 225,16€ ce qui m'obligerait à donner en plus 43€.

Le souci c'est que depuis le 19 juin, mon cdd a pris fin et que je suis en accompagnement par un organisme missionnaire par la région pour une création de micro-entreprise.

Je ne perçois pas d'aide puisque ce n'est pas une formation.

J'ai envoyé un mail à la CAF et je compte demander un recours.

Que puis-je faire de plus ?

Corinne